du 14 juillet. Dans la matinée : Récréations enfantines et distribution de gâteaux aux élèves des écoles communales. A 2 heures, banquet chez M. Eugène Hespel, aubergiste. De 3 à 6 heures, jeux populaires dans les différents quartiers du village. Sur la place communale, à 6 heures, concert donné par la musique du Petit-Baisieux. A 8 heures, bal gratis à grand orchestre. A 10 heures, grand feu d'artifice ; illuminations. Les habitants sont invités à pavoiser.

Communications

CROIX. — Société chorale « La Fraternelle ». — La commission prie les sociétaires d'assister à la répétition générale et obligatoire qui aura lieu le vendredi 6 juillet, à huit heures et demie précises, en vue de l'exécution qui aura lieu le dimanche 29 juillet, en l'église de Nieppe (Nord). Les personnes désireuses d'accompagner la société sont priées de se faire inscrire chez M. Emile Carlier, café St-Louis, Place St-Martin, Croix, jusqu'au samedi 21 juillet inclus.

LE CHARBON EST CHER, faisons notre cuisine au gaz qui lui, n'a pas augmenté — appareils fournis gratuitement, s'adresser à la Compagnie du Gaz. 69818d

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 65, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

WATTRELOS

MUSIQUE « LES ENFANTS DE LA LYRE ». — Nous rappelons que c'est ce soir, à huit heures et demie, qu'aura lieu sur la Grand'Place, le concert donné par la musique les « Enfants de la Lyre ».

MAISON DU TAPIS

6, Grande Place, 2 et 4, Rue de la Gare

TOUTES INSTALLATIONS

Salons 5 pièces, depuis 185 francs

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale ; à la librairie Wattecaw, 39, rue Saint-Jacques.*

NÉCROLOGIE. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Delsarte, le distingué professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris, dont les dilettantis de Tourcoing ont eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier la valeur artistique. M. Delsarte est emporté dans toute la force de son talent à un âge où on a droit d'espérer encore de longs jours. M. Delsarte était le beau-frère de M. Edmond Masurel, le très sympathique président des « Crick-Sicks », à qui nous offrons l'expression de nos vifs sentiments de condoléance.

RÉUNION DE LA COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX. — La commission des grands travaux se réunira jeudi, 5 juillet, à 6 heures du soir, à la mairie. Ordre du jour : Boulevard de Lille à Tourcoing ; place du Blanc-Seau.

LA GRÈVE DES CHAUDRONNIERS EN CUIVRE. — La grève continue sans grand changement.

Nous avons dans notre dernier numéro, cité la maison Fraignac-Bos, c'est Antoine Fraignac et fils qu'il faut lire.

Dans une réunion qui a eu lieu, mardi soir, au café Lecry, place Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, entre les patrons chaudronniers, il a été décidé ce qui suit :

Les soussignés, Antoine Fraignac et fils, Alphonse Deldique, Pierre Deldique-Lerouge et fils, Toilies-Voreux, Mercier(Carré, Bertrand-Leplat, Mariage, Adolphe Lelong, Zinugroff, Dilhac, réunis pour décider de la réponse à transmettre aux revendications de la Chambre Syndicale des Ouvriers chaudronniers en cuivre ont voté ce qui suit :

Article 1. — 1. Acceptent la journée de 11 heures. 2. Le quart d'heure supplémentaire à l'heure est accordé pour le vieux. 3. Le dit quart d'heure pour le neuf est rejeté.

Article 2. — 1. La journée de travail partira de 6 heures le matin à 7 heures le soir. 2. Le travail de nuit partira une heure après l'arrêt habituel de l'atelier et sera payé à raison de deux heures pour une, dehors comme à l'atelier.

Article 3. — Les heures effectives seront comptées de l'heure réglementaire du travail de nuit jusqu'à l'arrêt et seront comptées double.

Article 4. — Le travail du dimanche sera compté à raison de trois heures pour deux, (soit une demi heure supplémentaire à l'heure), pour les heures effectives de travail partant de 6 heures le matin à 7 heures le soir. Si le travail n'était pas terminé à cette heure, les heures effectives passées en plus seront comptées comme pour le travail de nuit soit heures doubles.

Article 5. — Le temps de la route sera compris comme travail et avec supplément pour le vieux seulement.

Article 6. — Il sera accordé à l'ouvrier allant exécuter un travail hors d'un rayon de trois kilomètres un déplacement de 1 fr. 25.

Article 7. — Tout ouvrier voulant avoir droit au supplément devra fournir une somme d'heures effectives de travail fixée à 61 heures. Toutes les heures dépassant ce chiffre formeraient les heures supplémentaires.

Ces dispositions ont été communiquées au comité de la grève.

Mercredi matin, les maîtres-vistes ont fait savoir à leurs patrons qu'ils n'acceptaient pas les dispositions de plusieurs articles.

Une nouvelle réunion des patrons s'est tenue, mercredi après-midi, à quatre heures, au café Lecry également. Les décisions prises la veille ont été maintenues. L'article additionnel suivant a été voté : Le supplément pour le montage du neuf ne sera accordé qu'autant que l'usine où doit se faire le travail, se trouvera à une distance supérieure à cinq kilomètres de l'atelier.

Nous avons reçu du Syndicat des ouvriers chaudronniers, la lettre suivante :

« A Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*

» Monsieur,

» Nous comptons sur votre habituelle obligeance pour insérer dans votre journal, la lettre ci-dessous, en réponse à la note parue dans votre chronique de Tourcoing de ce matin.

» En espérant Monsieur, que vous voudrez bien l'insérer, veuillez agréer nos remerciements anticipés.

» Le Syndicat. »

« A Messieurs les patrons chaudronniers en cuivre, de Roubaix-Tourcoing.

» Messieurs,

» Depuis cinq ans que nous prenons patience, que nous réclamons, afin d'éviter les discussions avec Messieurs les industriels, un règlement nous avons, et vous avez bien voulu le reconnaître vous-même, épuisé tous les moyens de conciliation. Nous sommes les premiers à regretter que la cessation du travail soit générale, mais il ne faut pas non plus faire croire au public que nos réclamations sont exagérées et que nous avons tout ce que nous demandons. Exemple : l'incident a éclaté chez M. Toilies-Voreux, parce que les ouvriers avaient dû commencer le 20 juin leur journée à 4 heures du matin et travailler jusque 11 heures du soir et le samedi le supplément ne leur fut pas payé. Notre métier est trop pénible pour que nos heures supplémentaires soient payées au même taux que celles de la journée, et si nous réclamons un règlement, c'est afin d'éviter les conflits.

» Nous voulons jusqu'au bout prouver notre bonne volonté en soutenant nos droits. Nous avons accepté de n'avoir de supplément, pour le neuf, que passé un rayon de cinq kilomètres.

» Nos patrons nous répondent ceci : nous donnerons double aux ouvriers mais après 61 heures de travail effectif comptés ; 6 heures le lundi et 5 jours à 11 heures, ce qui fait 61 heures de travail effectif. Malheureusement notre métier nous force presque toujours à travailler la journée du dimanche. Ces Messieurs ne veulent pas compter ces heures comme heures de travail effectif de façon que l'ouvrier qui aura travaillé un dimanche entier et qui voudra se reposer le lundi, se trouvera dans l'impossibilité d'avoir droit au supplément, après l'heure, que nous réclamons.

» Nous considérons que cet article de leur réglement est contraire à la loi, qui exige un repos hebdomadaire d'un jour. Que ces Messieurs veulent bien rayer cet article et le conflit sera clos immédiatement.

» En terminant, nous tenons à déclarer que nous nous refuserons à toute nouvelle polémique par voie de la presse. Notre intention ici, n'a été que de répondre à la note parue dans le journal du 5 juillet.

» Le Syndicat. »

LA GRÈVE DE LA FABRIQUE DREY SIMPSON ET Cie. — Aucun changement ne s'est produit mercredi, dans la situation de cette grève, qui continue sans qu'une entente puisse intervenir.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Nous avons récapitulé les quantités de denrées diverses arrivées aux Halles, du 26 juin au 3 juillet inclus. On jugera par ces chiffres ce que l'on consomme à Tourcoing. Voici ces quantités : Cerises, 11.480 kilos ; Marés, 1.180 kilos ; Fraises, 665 kilos ; Groseilles, 25 0kilos ; Abricots, 1240 kilos ; Blette, 325 kilos ; Ecrevisses, 15 kilos ; Tomates, 900 kilos ; Beurre, 70 kilos ; Fromages, 980 kilos ; Haricots, 325 kilos ; Salades, 14.800 kilos ; Pourpier, 11 paniers ; Cerfeuil, 5 paniers ; Fèves, 115 kilos ; Oseille, 20 paniers ; Pois, 1250 kilos ; Pommes de terre, 1300 kilos ; Choux, 650 kilos ; Poireaux, 60 bottes ; Echalottes, 205 bottes ; Pêches, 240 kilos, plus dix caisses.

— Hier mercredi, il est arrivé les denrées suivantes : Cerises, 1350 kilos ; Fraises, 350 kilos ; Fromages, 275 kilos ; Blettes, 180 kilos ; Haricots, 250 kilos ; Beurre, 50 kilos ; Marée, 20 0kilos ; Salade, 250 kilos ; Céleri, 25 bottes.

Ces quantités, nous le répétons, sont celles qui arrivent aux Halles seulement, sans tenir compte des denrées débitées en quantité beaucoup plus considérable en ville.

LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE sera réouverte au public dimanche prochain, 8 juillet courant. On se rappelle que la bibliothèque avait été fermée pour cause de travaux.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE AU HALOT. — TROIS SAUVETEURS A L'EAU. — Le quartier du Halot, a été mis en émoi mercredi soir, vers neuf heures, par une tentative de suicide.

Un jeune homme de 19 ans, nommé D..., demeurant à l'Epinette, avait eu une discussion avec sa sœur. Celle-ci lui ayant dit un gros mot, il en conçut un violent chagrin et résolut de se noyer. Il se dirigea vers le canal et se jeta à l'eau, un peu au-dessus du pont du Halot. Mais il avait été vu et trois sauveteurs s'élancèrent en même temps pour lui porter secours. Tous trois plongèrent à plusieurs reprises et enfin l'un d'eux, M. Henri Godefroy, demeurant au Halot, parvint à saisir le corps et le ramena sur la berge. D...avait perdu connaissance. Pendant qu'on faisait prévenir M. le docteur Vanneufville, des soins lui furent prodigués et il tarda pas à recouvrer ses sens.

Après avoir reçu des soins et avoir mis des vêtements secs, D... a été conduit au poste central de police par son sauveteur, et y a raconté ce qui l'avait poussé à se suicider.

Vu l'heure tardive, nous n'avons pu recueillir les noms des deux autres sauveteurs. Quant à M. Godefroy, il n'en est pas à son coup d'essai. On nous affirme même que ce sauvetage est son onzième.

UN ACCIDENT DE VOITURE RUE NATIONALE. — Mercredi après-midi, vers trois heures et demie, un tombereau chargé de sable, et appartenant à M. Delbecque-Vantighem, entrepreneur, passait rue Nationale, lorsque près de la rue de Wailly, une des roues se brisa. Le véhicule se coucha sur la voie du tramway, interceptant la circulation. Pendant quelque temps on a dû faire un transbordement des voyageurs de la ligne, Tourcoing-les-France-Croix-Rouge.

UNE FENÊTRE DÉFONCÉE PAR UN CAMION — Mercredi matin, vers cinq heures et demie, un accident qui n'a heureusement occasionné que des dégâts matériels, s'est produit rue Verte. Un camion de M. Debucquoy, fermier à Roncq, se rendait à une maison située en face la teinturerie Liénart-Walnier, lorsque par suite d'une fausse manœuvre, le camion tourna. Le timon lancé avec force vint frapper en plein une des fenêtres de la maison portant le numéro 46 et la défonça.

Dans la matinée, le fermier s'est rendu chez les habitants pour s'arranger avec eux. L'accident s'étant produit à une heure où passent beaucoup d'ouvriers, un rassemblement considérable s'est formé pendant quelques instants.

UN VOL RUE DE GAND. — A la suite d'une plainte déposée par un marchand de jouets de la rue de Gand, pour un vol dont il a été victime, procès-verbal a été rédigé à la charge d'une jeune homme de 17 ans, Achille Watteau, journalier, demeurant rue du Fontenoy à Roubaix. Ce jeune homme est accusé d'avoir dérobé un réveille-matin, quelques glaces, des pipes, du papier à cigarettes, etc..., le tout d'une valeur de dix francs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Christory, une bâcleuse, Clémence Bosmant, âgée de 15 ans et demi, demeurant à Neuville, a eu trois doigts de la main gauche contusionnés par le frottement de la chaîne du ratelier d'un métier. M. le docteur Bourgois lui a ordonné un repos de quinze jours.

— Alice Vermandère, âgée de 17 ans, tisserande chez M. Alphonse Pollet, demeurant à Halluin, a été blessée à la paume de la main droite par un coup de navette. M. le docteur Decherf a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de douze jours.

— Ala fonderie de M. Eckés, un apprenti modeleur, Jean Bittebière, âgé de 16 ans, demeurant à Roubaix, a été blessé au médius gauche par l'outil dont il se servait pour ciseler un modèle en bois. M. le tedoeur Guidez lui a prescrit un repos de huit jours.

— Un teinturier, Alphonse Jassogne, âgé de 31 ans, demeurant à Halluin, travaillant chez MM. Tiberghien frères, a fait une chute en conduisant un chariot et s'est contusionné au côté. Un repos de six jours lui a été ordonné par M. le docteur Berhard.

— Henri Scherperel, âgé de 36 ans, domestique à la Brasserie des Francs, a reçu un coup de pied d'un cheval, en nettoyant l'écurie. M. le docteur Leduc lui a ordonné un repos de sept à huit jours.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Dans la journée de mercredi, la police a arrêté en vertu d'une contrainte par corps, un journalier, Alfred Barbier, âgé de 47 ans, sans domicile fixe.

LES CONTRAVENTIONS. — La police a relevé dans la journée de mercredi, cinq contraventions pour ivresse.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Deux ouvriers au service de M. Choquel, entrepreneur, Pierre Parsy, 72 ans, et Auguste Victor, 27 ans, occupés à la bâtisse d'une fonderie, sont tombés, et, dans leur chute, se sont fait des contusions qui nécessiteront, pour le premier, six jours, et le second vingt-cinq jours de repos.

RONCQ

LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET. — La Mairie nous communique l'avis suivant : Les sociétés autorisées de la commune, qui désirent prendre part au cortège et aux primes qui seront distribuées à chacune d'elles le jour de la fête nationale, sont invitées à se faire inscrire au bureau du Secrétariat de la Mairie, avant le 10 juillet, dernier délai.

Pour avoir droit à une prime, il faudra que la société soit représentée dans le cortège par vingt de ses membres au moins. Le programme de la fête sera publié ultérieurement.

LINSELLES

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Dans sa séance du 30 juin, le Conseil de direction de la Caisse d'épargne de Tourcoing a nommé M. Alfred Montagne administrateur de la succursale de Linselles, en remplacement de M. Augustin Wallart, démissionnaire.

HALLUN

DEUX ACCIDENTS A LA GARE. — Mercredi dans la soirée, deux accidents, heureusement peu graves, se sont produits en gare d'Halluin. Le premier est survenu à un chef d'équipe, M. Jules Lainé, vers cinq heures et demie. M. Lainé était occupé à transborder du quai sur un camion, un lourd baril, ne pesant pas moins de 390 kil. Soudain le camion qu'on avait négligé de caler, s'éloigna du quai et le baril tomba dans l'espace ainsi formé entre le véhicule et le quai, entraînant avec lui le chef d'équipe. Celui-ci reçut à la jambe droite une blessure assez sérieuse et pour laquelle il devra subir un long repos.

Le second accident s'est produit à 6 heures 03. Un jeune employé des bureaux, M. Arsène Dufour fils de M. Dufour, chef de gare à Roncq, descendant de l'express, s'est fait une grave foulure au pied droit. Les deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Pierchon.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8 Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LE JUBILÉ SACERDOTAL

de M. le Supérieur de l'Institution libre DE MARCQ-EN-BARŒUL

Bien qu'ayant conservé son caractère d'intimité familiale, la fête qui a eu lieu, hier mercredi, à l'institution libre de Marcq-en-Barœul, n'en a pas moins été brillante et fort agréable.

On y célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination, ou pour nous servir de l'expression consacrée, les noces d'argent du distingué supérieur de l'institution, M. le chanoine Dieu. A cette occasion, maîtres et élèves avaient rivalisé d'entrain et d'ingéniosité pour donner le plus grand attrait à cette fête jubilaire. Hâtons nous d'ajouter, à leur louange, qu'ils y ont pleinement réussi.

Les abords de l'établissement, les cours, les grandes salles intérieures, avec leurs guirlandes multicolores, leurs faisceaux de drapeaux, les fleurs répandues à profusion, tout cela agencé avec énormément de goût, présentait un aspect riant. Une mention est bien due à ceux qui se sont faits, pour la circonstance de fort ingénieux tapissiers, et qui ont pris même sur leur sommeil pour compléter toutes ces décorations : nous avons nommé MM. Wattez, Delerive et Bonduel. Tous, d'ailleurs, se sont dépensés sans compter, comme de bons fils voulant fêter dignement leur père.

Les notabilités

Des témoignages de sympathie étaient arrivés de tous côtés à M. le chanoine Dieu à l'occasion de son jubilé sacerdotal et nombreux étaient les membres du clergé de la région et même du Pas-de-Calais et les représentants de divers ordres religieux. Nous citerons parmi les notabilités: Mgr Henri Leblanc, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing, M. le chanoine Chabé, supérieur de l'institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix, M. le chanoine Pilet, doyen de la Faculté de théologie des Facultés Catholiques, M. Schneider, professeur au petit séminaire d'Arras, M. le chanoine Vanbaeckstael, doyen de Saint-Christophe à Tourcoing, MM. les chanoines Cliquennois, Delrue, Fremaux, Hennotse ; le R. P. Duchaussois, supérieur des dominicains de Lille, le R. P. Raguet des Pères Blancs d'Afrique, MM. les doyens de Guisnes, de Quesnoy, de Wattrelos, M. le vice-doyen de la Madeleine, MM. les curés de Bondues, de Marcq, etc, etc. M. le baron Cavroi, vice-président de l'association des anciens élèves, M. Scalbert président de la société civile de l'institution de Marcq, etc.

La bénédiction de la statue du Sacré-Cœur

Pour suivre le programme de la journée, nous parlerons d'abord de la bénédiction de la statue du Sacré-Cœur. Afin de perpétuer la mémoire des noces d'argent de M. le chanoine Dieu, l'un des plus anciens et des plus dévoués professeurs de l'institution, M. l'abbé Fouret avait pris l'initiative d'une souscription dans le but d'offrir au digne jubilaire une statue du Sacré-Cœur en bronze.

Cette statue, d'une exécution réellement artistique a été dressée sur un socle en forme de rocher, dans la cour d'honneur de l'institution ; un joli parterre de fleurs encadre le socle.

Mercredi, u npeu après onze heures du matin, une procession formée des élèves de l'institution, des professeurs et de nombreux ecclésiastiques en habit de chœur, s'est déroulée dans un partie des jardins de l'établissement tandis que la fanfare jouait des marches religieuses. Elle s'est groupée autour de la statue et M. le chanoine Dieu, revêtu des ornements sacerdotaux, a dit les prières liturgiques de la bénédiction, puis le cortège s'est dirigé vers la chapelle.

La messe jubilaire

Le magnifique édifice du style ogival le plus pur qui sert de chapelle, a vait revêtu sa parure de fête : les pilastres sont garnis de banderolles et de bannières, l'autel resplendit de lumières ; à droite se dresse fièrement le drapeau de l'institution, aux couleurs nationales, portant au centre l'image du Sacré-Cœur.

M. le chanoine Dieu, pour la célébration de sa messe jubilaire, est assisté de M. le doyen de Guisnes et de M. l'abbé Schneider. Presque tous les ecclésiastiques ont pris place dans le chœur.

Les chants sont exécutés par les élèves et les professeurs qui exécutent une messe de Dumont. A l'offertoire, un « Tu es sacerdos » d'un grand caractère pour deux voix, a été interprété avec beaucoup de sentiment : après l'élévation, c'était un très bel « O Salutaris » également pour deux voix.

A la fin de la messe, M. le chanoine Dieu a entonné le chant triomphal du « Te Deum » qui a été repris par toute l'assistance.

Toute cette cérémonie religieuse a été fort imposante.

Le banquet

A une heure de l'après-midi, un banquet très copieusement servi a réuni dans la vaste salle des fêtes de l'Institution les maîtres et élèves de l'établissement et les invités.

M. le chanoine Dieu présidait, ayant à sa droite Mgr Henri Leblanc et à sa gauche M. le doyen de Guisnes.

Pendant le repas, les professeurs de musique ont joué un morceau de symphonie, puis les élèves ont chanté, sous la direction de M. l'abbé Cieren, la cantate du jubilé sacerdotal de M. Gravier. Notons également un « vivat » d'une forme très originale et fort enlevante, composé par un artiste bien connu, M. César Delespaul, professeur de piano.

Au dessert, M. l'abbé Louis Caron, directeur de la deuxième division, a pris le premier la parole.

Au nom de ses collègues, les professeurs, il offre au jubilaire ses vœux et ses félicitations.

Au moment, dit-il, où toutes les libertés religieuses et surtout la liberté de l'enseignement secondaire semblent expirer, il n'est pas banal, après les cérémonies de la prélature de Mgr Leblanc à Tourcoing, après le jubilé de 25 ans de supériorat de M. le chanoine Chabé à Roubaix, de voir dans cette maison célébrer, Monsieur le supérieur, le 25e anniversaire de votre ordination. Lévite, vous vîntes dans ces murs et prêtre, vous êtes resté dans cette maison !

M. l'abbé Caron, après avoir rappelé qu'un prêtre avait été témoin de l'ordination, M. le chanoine Binault encore attaché aujourd'hui à l'Institution de Marcq, esquisse lacarri ère déjà si bien remplie de M. le chanoine Dieu et il poursuit : « M. Holbecque vous fit son bras droit et vous désigna pour recueillir son héritage. Vous en avez accepté le fardeau et l'avez vaillamment porté dans les circonstances les plus difficiles. » Et M. Caron termine ainsi : « Ce jour sera suivi d'une multitude d'autres pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes. Ad multos annos, M. le Supérieur ! »

M. le baron Cavroi se joint ensuite, dans une improvisation pleine d'à-propos, aux félicitations déjà adressées à M. le chanoine Dieu. « Nous vous aimons, lui dit-il, nous vous admirons pour tant de zèle. » Il rappelle aussi qu'il représente plus particulièrement ici le Pas-de-Calais et il félicite lacommune de Fampoux d'avoir vu naître le chanoine Dieu. Il forme des vœux pour l'union parfaite des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Son dernier mot : « J'espère que le « Te Deum » chanté ce matin n'estque le prélude du « Te Deum » des noces d'or. »

C'est d'une voix émue que M. le chanoine Dieu répond aux félicitations et aux vœux qui lui sont présentés. Il remercie M. le chanoine Evrard et M. l'abbé Schneider de l'avoir assisté à l'autel en ce jour qui lui rappelle ce quatre juillet 1875 où il recevait les ordres des mains de Mgr Lequette.

S'adressant à M. le chanoine Chabé, il lui rappelle qu'ils ont eu tous les deux le même prêtre qui les a initiés dans la carrière de l'enseignement, M. l'abbé Pruvost, formé au collège de Mouscron. » Nous sommes des frères, dit-il, du reste nos maisons sont sœurs. »

Puis parlant de sa défunte mère et de son vieux père qui existe encore, M. le chanoine Dieu est étreint d'une émotion poignante qui lui met des larmes dans la voix.

M. le chanoine Dieu dit à Mgr Leblanc : « Vous n'auriez pas voulu le moindre panégyrique le jour de votre jubilé en voyant autour de vous une belle couronne de prêtres et de fils si nombreux. Votre histoire se rattache aussi à la liberté de l'enseignement. Je ne saurais trop vous dire combien votre présence m'honore. »

L'orateur remercie ensuite les dignitaires de l'Université Catholique : « Je souhaite que notre cher collège soit un vrai noviciat des Facultés ! »

M. le chanoine Dieu trouve un mot charmant pour tous. Pour M. le supérieur de Saint Bertin ; pour M. le baron Cavroi : « Que le collège de Marcq donne souvent, dit-il, à la patrie des chrétiens aussi éclairés, aussi nobles ! » Pour M. Scalbert ; pour tous ses collaborateurs, les maîtres de l'Institution et en particulier pour M. l'abbé Fouret et pour M. l'abbé Caron qui a organisé toute cette fête, et il termine en demandant au Sacré-Cœur de Jésus dont la statue vient d'être élevée à la porte de cet établissement, d'abriter la liberté d'enseignement pour faire reculer encore une fois les fils de Voltaire devant les fils des Croisés.

Les paroles de M. le Supérieur ont été vivement acclamées.

Les réjouissances

Après le banquet, les invités, les maîtres et les élèves se sont répandus dans les vastes parcs de l'établissement où les jeux les plus variés avaient été installés.

Le soir une illumination et un feu d'artifice ont terminé cette belle fête dont on conservera longtemps le souvenir à l'Institution de Marcq.

LILLE

UN CONGRÈS RÉGIONAL DES ÉLUS SOCIALISTES. — Les élus socialistes de la région se réuniront en un congrès qui aura lieu, le dimanche 22 juillet, à 10 heures du matin, à Lille, à la Maison du Peuple. En voici l'ordre du jour :

1. Taxes d'octroi pour compenser le dégrèvement des boissons hygiéniques ; 2. Assistance sociale ; 3. Mesures à prendre pour la création des relations entre élus ; 4. Questions diverses.

LE BREVET ÉLEMENTAIRE. — Deuxième série.— MM. Knecht, Lantoine, Laurent, Ledoux, Léonard, Léraillez, Leroy, Lesurque, Lévy, Licour, Louis, Lussiez, Marcon, Maurice, Mercier, Molin, Monnover, Mouton, Neveux, Odou, Papavoine Paquet, Patin, Petit, Peuple, Pierchon, Pigache, Philipson, Pluchart, Poggionovo, Riquier, Roger, Roos, Rouzé, Salmon, Sarrazin, Scache, Scheider, Siame, Sorriaux, Taquet, Théret, Théron, Tison, Turbot, Tutelle, Vandenbeuck, Varlet, Vanderbecq, Verly, Verrens.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX

Deuil immédiat

Location de Châies depuis 1 fr.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 4 juillet 1900
Présidence de M. MARTIN, vice-président

L'AFFAIRE CHATTELEYN. — JUGEMENT

Le jugement de cette affaire a été rendu au début de l'audience ; il est longuement motivé. Il s'agit, on se le rappelle, des poursuites engagées par M. Chatteleyn, agent à Roubaix, à l'occasion d'affiches apposées sur les murs de Roubaix. Les plaidoiries avaient eu lieu il y a huit jours et le Tribunal avait mis la cause en délibéré.

Tout d'abord, l'imprimeur est mis hors de cause. Me Dubron avait, d'ailleurs, abandonné la poursuite contre lui ; la loi de 1881 dispose en effet que l'imprimeur ne peut être poursuivi qu'à défaut des auteurs des imprimés injurieux et diffamatoires. Le Tribunal a donc M. Vanhulle.

Quant à M. Le Saint, il déclare que de l'enquête faite à l'audience et de ses aveux mêmes il résulte que, le 14 mai, à Roubaix et à Tourcoing, il a fait afficher sur les murs de la ville, des affiches : « Avis au public, de l'honnêteté de M. Chatteleyn, avocat », où ce dernier était attaqué ; que le 15 mai, sur la voie publique, il a proféré à son adresse des injures du même genre ; que le 27 mai, enfin, il a placardé, à la vitrine de son estaminet, une affiche manuscrite du même genre et une caricature contre M. Chatteleyn.

Sur l'application de la peine, le Tribunal relate tous les éléments de l'affaire qui avait motivé cette affiche. Il résulte des documents de la cause, dit le jugement, que, dès le 20 avril, M. Le Saint avait fait demander à M. Chatteleyn son compte définitif ; que, le 25 avril, il recevait une note détaillée de 1.412 fr. 47, note qu'il soldait le 3 mai, recevant un reçu pour solde de compte. On comprend, dès lors, ajoute le Tribunal, le sentiment d'irritation qu'il a dû ressentir lorsque, quelques jours après, il se voyait réclamer encore quelques centaines de francs ; et que, si, dès le 8 mai, quoique l'explication de ces frais lui ait été donnée, il a continué, c'est que, peu au courant de la procédure, il a pu croire qu'il s'agissait de poursuites postérieures au paiement qu'il avait effectué, poursuites qui entachaient sa considération et son honneur. Ce sont là, dit le jugement, des circonstances atténuantes.

En conséquence, le Tribunal condamne M. Le Saint en 16 francs d'amende avec sursis, 25 francs de dommages-intérêts, et dit en outre que le présent jugement sera affiché à ses frais en quinze exemplaires, sans que le coût maximum de ces affiches puisse dépasser 30 francs. M. Le Saint est en outre condamné aux dépens.

UN CURIEUX FRAUDEUR. — Dimanche dernier, vers sept heures du soir, les douaniers rencontraient à Tourcoing, rue St-Blaise, un individu, vêtu d'une longue blouse de peintre en bâtiments, portant une longue échelle et un pot à colle... Un peintre à sept heures du soir, un dimanche, en habit de travail, cela leur parut louche, et ils voulurent voir. Mais l'individu se rebella violemment contre eux et ils eurent toutes les peines du monde à le maintenir.

Ils avaient raison d'être soupçonneux : l'échelle était creuse et, dans les montants, ils trouvèrent 9 kil. de café de provenance étrangère.

Le fraudeur se nomme César Dhaenens, 19 ans, journalier, rue St-Blaise ; il est condamné, pour contrebande et pour rébellion envers des douaniers, à deux mois de prison et à deux amendes de 50 francs.

POUR DES JEUX DE CARTES. — Henri Buysse, 38 ans, journalier, arrêté à Halluin, avec soixante-dix-huit jeux de cartes belges qu'il allait vendre à Tourcoing, est condamné à un mois de prison et 1000 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — J. B. Renaut, rébellion, outrages et ivresse, dix jours de prison et 5 francs d'amende. — Désiré Dubos, 14 ans, apprêteur à Roubaix, arrêté pour fraude, est confié à l'assistance publique. — Six jours avec sursis et 500 francs à Marie Monet, veuve Delacre et à Arthur Morand, pour fraude.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 4 juillet 1900
Présidence de M. Martin, vice-président

A l'audience de mercredi ont eu lieu un grand nombre d'adjudications intéressant notre région :

I. VILLE DE ROUBAIX, rue Pellart n° 83, une maison avec ses dépendances à vendre par suite de saisie immobilière à la requête de M. Charles Scamps, à rencontre de M. et Mme Houdart, demeurant ; mise à prix, 11.500 francs ; à Me Housé, pour 12.800 francs.

II. VILLE DE ROUBAIX, rue Latine n° 34, une maison érigée sur 75 centiares de fonds et terrain ; cette maison est occupée par Mlles Oban, co-propriétaires ; la vente a lieu pour sortir d'indivision, par suite de licitation entre majeurs et mineurs.

La mise-à-prix était de 2.000 francs ; les enchères se sont élevées jusqu'à 4.000 francs, somme pour laquelle Me Housé a été déclaré adjudicataire

III. VILLE DE ROUBAIX. — A vendre par suite de licitation, un bâtiment comprenant un passage non couvert, trois écuries, un grand magasin et un grand commun, sis rue des Arts 22. L'immeuble est occupé par M. Constant Chombard-Dumont, négociant, moyennant un loyer annuel de 300 francs.

La mise-à-prix est de 6.250 francs ; Me Desmazières est adjudicataire pour cette somme.

IV. VILLE DE TOURCOING. — A vendre par suite de licitation entre les consorts Derveux :

1er lot. — Une maison à usage de commerce, avec magasin, atelier et dépendances, sis à Tourcoing, rue Carnot n° 16, occupée par M. Charles Denrout, moyennant un loyer de 2 200 francs. La mise-à-prix était de 45.000 francs ; aucun amateur ne s'étant présenté, la vente n'a pu avoir lieu ; les parties sont renvoyées à se pourvoir pour provoquer une nouvelle adjudication sur baisse de mise-à-prix.

2e lot. — Divers bâtiments avec ou sans étage, à usage de bureaux, ateliers et magasins, et 4 ares 84 centiares de

---

FEUILLETON DU 6 JUILLET. N° 80

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

VIII

UNE AIMABLE FEMME

Parfois, Joë émettait une idée ; mais, quelle qu'elle fût, elle déplaisait à sa femme, qui lui en prouvait aussitôt l'absurdité ; et il finit par se taire.

Après tout, Betsy était aimable avec un de ses amis ; c'était un progrès sur les semaines précédentes, où elle n'avait été aimable avec personne.

Et il regardait, il admirait. Sa causerie avec Claude, [illegible] rendait plus vive la couleur de ses joues, [illegible] mettait dans ses yeux un éclat inaccoutumé.

Quelquefois, quand elle voulait être bien, bien gentille, elle lui permettait de défaire l'échafaudage serré de sa coiffure, de peigner, avec une brosse aux longs poils inégaux, cette masse soyeuse qui s'échappait alors de tous côtés comme des fils de la Vierge, de les emprisonnier peu à peu sous le loisir d'écaille aux larges dents et de refaire enfin ces deux nattes dont il s'enveloppait plusieurs fois le cou.

Dans la soirée, son désir devint si violent qu'il outrepassa la mesure que lui imposait sa femme.

Après le dîner, Betsy avait fait servir des liqueurs et des cigares aux trois hommes dans une pièce attenante au salon ; et elle, s'était étendue sur sa chaise longue, son interminable roman anglais à la main.

Joë saisit le moment où Claude et lord Blingham examinaient les chances des yachts anglais et américains pour la grande course qui aurait lieu à l'automne : certainement, ils ne faisaient plus attention à lui.

Il se glissa à pas de loups hors de la pièce, pénétra dans le salon en se dissimulant derrière des meubles et arriva au canapé sans avoir été entendu par Betsy. Et, prenant sa femme à pleins bras, il la baisa.

Mais aussitôt, les bras si séraphiques de Betsy le repoussaient avec une énergie extraordinaire, et sa petite voix dure lui criait :

— Dieu ! que vous êtes stupide !... Et quelle inconvenance !

— Mais, fit-il tout piteux, puisque nous sommes seuls.

— Vous savez bien qu'il y a un système de glaces qui permet de voir de la pièce à côté ce qui se passe ici.

C'était vrai. Joë se sentit horriblement coupable ; mais il affirma que ni Claude, ni lord Blingham ne regardaient.

— Vous venez de me redonner ma migraine ! Je vous prie même de m'excuser auprès de M. Champagney ; j'ai un tel besoin de repos que je vais me coucher de suite... Du reste, allez donc au club, avec votre ami comme il vous l'a proposé pendant le dîner.

Elle fila comme une sylphe sous les yeux de son mari et s'enferma dans sa chambre. Et Joë domina sa colère en se rappelant la charmante allusion que sa femme lui avait faite avant le dîner.

Une heure après, les trois hommes descendaient et partaient à pied, le temps étant beau. Lord Blingham se rendant à l'ambassade d'Angleterre, son beau-frère et Claude l'accompagnèrent dans le faubourg Saint-Honoré.

Puis, ainsi que Claude l'avait offert à Joë, les deux amis se dirigèrent vers son cercle ; mais tout à coup Joë s'arrêta et dit :

— Vous êtes bien gentil de vouloir me présenter à vos amis, mais pas ce soir, je vous prie, pas ce soir, Restons ensemble rien que nous deux... Et tenez...

Il lui montrait une boutique de marchand de vins cossue, presque élégante.

— On est très bien, ici !

Il n'attendit pas la réponse de Claude et pénétra dans la boutique.

On l'y connaissait. Un garçon se précipita au-devant de lui, lui prit sa canne, son manteau.

— Le cabinet de lecture est justement libre, Monsieur.

Quelques pieds carrés, une table, quatre chaises, des journaux anglais, le « Graphic », le « Police News » « Punch »...

— Quand je suis seul et que je veux être tranquille..., expliquait Joë à Claude, dont le visage exprimait la stupéfaction.

Le garçon interrogea :

— Un « coktail » (1), pour Monsieur aussi ?

— Si vous voulez, fit Claude trist